

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 6 octobre 2014

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 26 septembre 2014 s'est réuni le 6 octobre 2014 à 19h00 salle polyvalente de Chamblet, présidé par Claude Riboulet.

<b>BIZENEUILLE</b>	Sylvie DUONG Séverine NATTE
<b>LA CELLE</b>	Elise BOULON Claude ROBLOT
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY
<b>COLOMBIER</b>	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
<b>COMMENTRY</b>	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Francisco SOARES Didier QUICHON
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
<b>HYDS</b>	Christiane MARTIN Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	Serge BADUEL Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
<b>SAINT ANGEL</b>	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Michèle DUFFAULT est nommée secrétaire de séance.

Adoption du PV du 7 juillet 2014.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Chamblet d'accueillir le Conseil Communautaire.

1) AMI (APPEL A MANIFESTATION D'INTERET) POUR LA REVITALISATION DE CENTRE-BOURGS – ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE ET VALIDATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE COMMENTRY ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centre-bourgs, de demander aux services compétents de l'Etat de reconsidérer leur position sur la liste des territoires cibles pour le Département de l'Allier, et d'y intégrer la Communauté de communes de Commentry/Néris-les-Bains et la commune de Commentry et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

2) TRAVAUX – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT DES ENERGIES GAZ NATUREL » ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

➤ d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats de gaz naturel, annexée à la présente délibération,

➤ d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

➤ de donner mandat au Président de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains pour signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains à participer à chaque marché public en communiquant au SDE03 la liste des points de consommation que la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains souhaite engager dans chaque marché proposé par le SDE03,

➤ d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

➤ de donner mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour signer et de notifier les marchés ou accords-cadres dont la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains sera partie prenante,

➤ de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains est partie prenante,

➤ de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

3) ADMINISTRATION GENERALE – SDE 03 – APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER – COMPETENCE NOUVELLE : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur l'évolution statutaire du SDE 03 qui intégrerait une compétence optionnelle supplémentaire : l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques.

4) ADMINISTRATION GENERALE – COMMISSIONS ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Guy AMARY (remplaçant de J.P. FOURNIER) au sein de la commission « INFRASTRUCTURE – TRAVAUX », et Madame Anne CHAUSSE (remplaçante de A. BATEJAT) au sein des commissions « ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLE » et « ADMISSION 3 POMMES ».

5) ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU C.N.A.S ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de nommer Anne CHAUSSE représentant des élus au Comité National d'Action Sociale.

6) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 2 DU BUDGET PRINCIPAL ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal.

Il est précisé que la CAF devrait subventionner le véhicule à hauteur de 80%.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CONTRAT DE TRAVAIL TAP ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le contrat de travail définissant le montant des rémunérations des animateurs pour l'organisation du Temps d'Activité Périscolaire, et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail avec le personnel saisonnier.

Bruno Bove fait remarquer qu'il n'y a pas de durée sur les contrats. Claude Riboulet précise qu'il s'agit de contrats saisonniers sur l'année scolaire.

Sylvain Bourdier fait remarquer la faible rémunération des animateurs.

Claude Riboulet précise qu'il s'agit de la même rémunération que les animateurs de l'accueil de loisirs, à la différence qu'ils travaillent la journée entière.

8) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CREATION DE POSTE - LES GALIBOTS ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 29h hebdomadaire.

Claude Riboulet précise qu'il y aura une procédure ouverte de candidature.

9) EVOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER EN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la transformation du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en PETR et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

10) AIDE A LA CREATION ET A L'AMELIORATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES – MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider les modifications apportées en rouge.

Claude Riboulet précise que les membres du bureau ont ajouté au Classement minimum 2 épis, en cours ou projeté et ils ont ajouté également : Dans le cadre des travaux d'accessibilité, il sera demandé des justificatifs de label obtenu.

11) ENFANCE-JEUNESSE – RENOUELEMENT AGREMENT RAM « 3 POMMES » AVEC LA CAF DE L'ALLIER ET LA MSA ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat de projet RAM et ses possibles avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et la MSA Auvergne.

12) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN KINESITHERAPEUTE ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'intervention d'un kinésithérapeute sur « le mouchage du jeune enfant et la prévention des bronchiolites. ». Le montant de l'intervention s'élève à 300,00 € TTC.

13) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN KINESIHERAPEUTE ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'intervention d'un kinésithérapeute sur « le massage du jeune enfant ». Le montant de l'intervention s'élève à 200,00 € TTC.

Claude Riboulet précise que la différence de prix s'explique par le fait qu'il y a plus de matériel et de préparation pour le thème du mouchage du jeune enfant.

14) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONTRAT DE SESSION SPECTACLE ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat de cession avec la Compagnie « Au Clair de la Bulle ». Le montant de la prestation s'élève à un total de 854 € TTC, forfait de déplacement compris.

15) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS – MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION ANIMATION ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention à intervenir avec le théâtre LE FRACAS dans le cadre d'une animation de la médiathèque.

Le coût de la prestation s'élève à 100 €.

Claude Riboulet précise que le transport n'est pas pris en charge.

16) ACTION SOCIALE – SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – DETERMINATION DU PRIX DU REPAS BENEFICIAIRE ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le prix du repas facturé aux bénéficiaires à 7,50 € TTC à compter du 1er novembre 2014.

17) ACTION SOCIALE – SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les tarifs des repas de fêtes 2014 appliqués aux bénéficiaires du service de portage des repas à domicile à savoir :

- **15** euros pour le repas de Noël
- **18** euros pour la Saint Sylvestre

La différence de prix s'explique par le fait qu'il y a deux menus différents.

18) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DES MARRONNIERS – PROMESSE DE VENTE D’UN TERRAIN.

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer un compromis de vente avec la SARL GUILLOT ENERGIE pour un terrain d’une surface d’environ 2,18 ha sur le Campus des Maronniers (Campus 1) afin d’y installer une plateforme bois-énergie et d’autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent jusqu’à la signature des actes authentiques de vente.

Claude Riboulet précise que la vente a été annulée et reportée car la Société GUILLOT énergie n’avait pas obtenu l’accord des subventions de l’ADEME. A défaut de signer une vente, il est proposé de signer un compromis.

Au budget primitif 2014 des crédits d’un montant de 544 000 € HT sont inscrits pour l’aménagement du Campus des marronniers. Sept offres ont été reçues, c’est la Société ALZIN qui a été retenue. Claude Riboulet précise que l’ordre de service ne sera signé qu’une fois la vente passée. De plus, si les travaux ne sont pas engagés avant le 31 décembre 2014, la Communauté de Communes perd la subvention du Conseil Général de 67 000 €.

Une rencontre avec la Société GUILLOT Energie et Neoen est programmée avant la fin octobre.

Claude Riboulet ajoute que si la vente n’est pas signée avant la fin décembre 2014, les travaux ne seront pas réalisés ou bien le prix de vente du terrain sera revu.

19) ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE COMMISSIONS AD HOC.

Dans le cadre des trois gros projets d’investissement du mandat en cours, le Conseil Communautaire a décidé à l’unanimité de créer trois commissions ad hoc chargées du suivi et du pilotage de ces dossiers.

Les trois commissions sont les suivantes :

Commission chargée de la restructuration et du développement du Relais Assistantes Maternelles :

Lionel BROCARD	Marie-Christine BAURES
Alain CHANIER	Michèle DUFFAULT
Sylvain BOURDIER	Anne CHAUSSE
Arnaud LAMY	Christiane MARTIN
Claude ROBLOT	Guy AMARY

Commission chargée de la restructuration et du développement du siège administratif de la Communauté de Communes :

Jean-Pierre BOUGEROLLE	Fabrice LEHMANN
Alain CHANIER	Francisco SOARES
Lionel BROCARD	Michèle DUFFAULT
Jean-Marie GILLE	Elise BOULON
Patrice DAFFY	

Commission chargée de l'extension et du développement de l'Hôtel d'entreprises :

Jean-Pierre BOUGEROLLE	Guy AMARY
Alain CHANIER	Lionel BROCARD
Guy COURTAUD	Gérard JARDOUX
Serge BADUEL	
Arnaud LAMY	

### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :**

- Le 3 novembre après-midi à l'Hôtel d'entreprises : rappel pédagogique de l'étude financière par le cabinet Damien Christiany,
- Le 4 novembre à Verneix : journée de l'énergie du SDE03,
- Club d'entreprises : structure informelle qui se réunit 1 à 2 fois par an et qui organise une visite d'entreprise suivie d'une intervention d'un expert extérieur suivie d'un buffet. La prochaine rencontre sera peut-être le 20 novembre avec une intervention des services de la Préfecture sur l'intelligence économique.
- Contrat Auvergne + avec la Région : l'enveloppe est de 806 584 € pour 3 ans. Les projets seront subventionnés selon 3 axes : le numérique, l'attractivité du territoire, la transition écologique et la transition énergétique, et sur des projets de développement et non d'aménagement. Les crédits sont ciblés pour des projets de la Communauté de Communes. Ils peuvent bénéficier aux communes mais il faut que la Communauté de Communes abonde via un fonds de concours.
- Contrat de Territoire Allier 2015-2017 : l'enveloppe est de 435 763 €. Les crédits sont affectés uniquement à des projets communautaires.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.